



FAITS SAILLANTS DE LA VILLE DE SAINT-QUENTIN janvier 2007

BUDGET 2007

Au cours de la réunion régulière du 9 janvier 2007, le Conseil municipal a présenté ses budgets annuels 2007. Au compte général, un budget de **1 882 386.00\$** (incluant la subvention provinciale de 211 817.00\$) a été approuvé, permettant ainsi de maintenir le taux d'imposition à 1.30\$ du 100.00\$ d'évaluation. Il faut souligner que le Conseil municipal a dû effectuer une gymnastique comptable dans l'attribution des fonds aux différents services afin d'atteindre cet objectif. Certains projets d'envergure seront reportés à l'année 2008 mais l'ensemble des services sera maintenu en vue d'assurer la qualité de vie aux citoyen-ne-s de Saint-Quentin.

Au compte eau et égout, un budget de **526 050.00\$** a été approuvé, représentant une augmentation de 7% comparativement à l'année 2006, ayant pour effet une hausse de 20.00\$ au taux annuel de base fixé à **340.00\$** pour 2007. **Cette augmentation est afin de couvrir les coûts d'installation d'un système automatisé de surveillance de la qualité de l'eau.** Il s'agit d'une exigence provinciale découlant du certificat d'agrément pour le système d'eau potable. **Également, plusieurs mesures ont été entreprises au cours des 3 dernières années en vue de l'assainissement du bassin hydrographique, ce qui a aussi engendré certains coûts additionnels.** À noter que le paiement de la facture pour les services d'eau et égout peut être effectué de différentes façons: auprès de la Caisse populaire et de la Banque Nationale, soit au guichet automatique, au comptoir et via Internet; par chèque ou argent comptant à l'Hôtel de Ville; et, à partir de janvier 2007, en ligne sur le site web de la Ville: www.saintquentin.nb.ca; sur le site de Services NB: www.snb.ca ou en vous rendant directement au bureau de Services NB, au 249, rue Canada.

COMITÉ D'ACCUEIL

Un simple rappel à la population de l'existence du comité d'accueil mis sur pied depuis janvier 2006, dont le rôle est justement d'accueillir tous nouveaux résidents et résidentes dans la région de Saint-Quentin. Si vous connaissez des nouveaux arrivants ou souhaitez de plus amples renseignements sur les activités de ce comité, vous êtes priés de communiquer auprès de Mad. Isabelle Bernard au Centre touristique de l'ancienne gare au 235-3282.

ARRÊTÉ SUR LES CHIENS

Chaque propriétaire d'un chien résidant dans la Ville de Saint-Quentin est responsable de son animal et doit enregistrer celui-ci auprès de la Municipalité au plus tard le 31 mars de chaque année, au coût de 15,00\$. La Ville de Saint-Quentin demande la participation des citoyens et citoyennes en vue d'assurer la sécurité et le bien-être des gens et par le fait-même, la protection des chiens dans la Municipalité. Merci de votre bonne collaboration.

AUTRES

La Ville de Saint-Quentin est à la recherche de deux candidat-e-s afin de siéger au sein du **comité aviseur en matière d'urbanisme** pour des mandats respectifs se terminant le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2009. Pour information: 235-2425.

Rappelons à la population que depuis le début du mois de juillet, les **bureaux municipaux sont fermés les vendredis à compter de midi.** De plus, à partir de janvier 2007, les rencontres avec **la direction générale** (Mad. Suzanne Coulombe) et la **direction des finances et opérations** (M. Roger Cyr) fonctionneront sur rendez-vous. Pour connaître l'horaire des réunions du Conseil et toute autre information reliée à la Municipalité, visitez notre site au www.saintquentin.nb.ca ou contactez nous au numéro 235-2425, il nous fera plaisir de vous renseigner. Bonne saison hivernale - Suzanne Coulombe, Directrice générale et Greffière.

LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

ÉTUDE SUR LE BÉNÉVOLAT À SAINT-QUENTIN ET DANS LA PROVINCE DU N.-B.

Qui faut-il convaincre?

Les bénévoles, les organismes communautaires jouent tellement un rôle important dans nos communautés qu'ils sont devenus un **pilier dans les enjeux socio-économiques**. Des statistiques datées de 2004 ont démontré qu'au **N.-B. il y avait 330,000 bénévoles**, totalisant **61,050,000 heures** de bénévolat; **équivalent à 30,525 postes à plein temps** et valant 976,800,000\$ (plus de 900 millions de dollars) en services offerts.

Lorsqu'on fait partie d'un organisme communautaire, on n'a pas besoin de se faire convaincre de cette affirmation. Nous tous réalisons qu'on le vit chaque jour, chaque fois **qu'on sort de chez soi pour se rendre** à l'arena, au cinéma, au théâtre, au soccer, à la soirée de danse, au bingo, au spectacle de gymnastique, aux compétitions de judo, au cours des techniques de ski de fond, à l'église, aux repas funéraires, au club de golf, etc. Notre gouvernement est en train de réaliser l'ampleur et l'importance de cet enjeu, **fruit du travail des bénévoles**.

Suite à une rencontre tenue à l'édifice municipal, le jeudi 18 janvier dernier avec Madame Claudette Bradshaw (responsable de l'étude sur le bénévolat), voici ce qu'elle nous propose. Elle viendra dans toutes les communautés de la province d'ici le 15 septembre 2007, elle désire rencontrer **tous les organismes communautaires** en leur demandant de **faire une présentation de leur organisme** et de **ressortir les recommandations qu'ils ont à donner au gouvernement**. Donc, les bénévoles des organismes communautaires auront **la chance de s'exprimer** sur **ce que le gouvernement peut faire pour eux**.

Elle viendra à Saint-Quentin, à la fin du mois de mars, elle se réservera du temps pour entendre chacun des organismes communautaires (le-la responsable et son groupe). Elle désire voir leur présentation, **leur budget et d'où leur proviennent leurs fonds, les problèmes** qu'ils rencontrent et les **solutions proposées**. Y-a-t-il des partenariats à faire avec le gouvernement? Comment voit-on la distribution de l'argent par la province? Comment serait-elle gérée? Combien ont-ils besoin? Y-a-t-il une façon qui permettrait aux bénévoles des organismes communautaires de sauver de l'argent? Les taux d'assurances, le partage de services, les avantages des rabais pour l'achat d'équipements, etc. Un **rapport sera présenté aux 7 - 8 ministres et sous-ministres touchés** et un **groupe se réunira pour finaliser les recommandations** pour **chaque secteur touché** par le travail des bénévoles (aînés, jeunes, sports, loisirs, art et culture, etc.). Un **consensus** sera établi et **les recommandations recueillies de ces groupes seront présentées au Premier Ministre**.

***Pour notre développement communautaire, le Regroupement des Organismes Communautaires «ROC» et le Conseil municipal voient une grande importance à ces rencontres avec Mme Bradshaw.**

Très bientôt, **chaque responsable des 78 organismes communautaires recevra une lettre** expliquant cette démarche et **invitant son association à se préparer pour la présentation** de la fin du mois de mars. De plus, **des avis téléphoniques leur seront faits**, permettant de clarifier certains détails pertinents.

Plus il y aura de présentations de la part des organismes, plus on démontrera l'envergure de notre désir de maintenir notre qualité de vie communautaire en bonne santé.

Claire Bossé, Directrice
Loisirs et Vie communautaire et
Directrice générale du ROC

